

Arrêté portant nomination d'une Administratrice provisoire

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les Statuts modifiés du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI),
Vu l'avis favorable du Conseil d'Institut du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) en sa séance du 1^{er} Juillet 2022 relatif à la désignation de Madame Nathalie CLADERE, responsable administrative du CFMI en qualité d'administratrice provisoire,

Considérant la démission du Directeur du CFMI, Monsieur François VIGNERON, à compter du 31 août 2022, en cours de mandat,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des activités du CFMI,

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Nathalie CLADERE, Responsable administrative du CFMI, est nommée en qualité **d'Administratrice provisoire du Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)**.

Dans ce cadre, lui sont confiés le suivi et l'organisation de l'appel à candidatures et de l'élection du nouveau Directeur ainsi que la gestion courante des activités du CFMI.

Article 2 :

Les fonctions de Madame Nathalie CLADERE prennent effet le 1^{er} septembre 2022 prendront fin à compter de la désignation du Directeur du **Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI)**.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28 juillet 2022



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université

